

À l'intention des titulaires d'un permis de classe 5 qui conduisent des véhicules utilitaires aux États-Unis

La Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) a avisé toutes les entités administratives canadiennes que les conducteurs de véhicules répondant à la définition américaine d'un véhicule utilitaire devront, à compter du 1^{er} avril 2016, avoir en leur possession un certificat d'attestation médicale. Le personnel d'application de la loi des États-Unis retirera de la route tout conducteur qui ne répond pas à cette exigence.

La définition américaine d'un véhicule utilitaire comprend les véhicules ayant un poids d'au moins 10 001 livres (4 500 kg), les véhicules transportant des matières dangereuses et les véhicules conçus pour transporter au moins 15 passagers (y compris le conducteur).

Il se pourrait dans certains cas que des titulaires d'un permis de conduire de classe 5 conduisent ce genre de véhicule au Nouveau-Brunswick sans avoir à répondre aux mêmes normes médicales que doivent respecter les conducteurs de véhicules utilitaires dans la province.

Si vous conduisez un véhicule répondant à la définition ci-dessus à des fins commerciales aux États-Unis, vous devez prendre les mesures nécessaires pour obtenir un permis de conduire du Nouveau-Brunswick de classe supérieure ou soumettre un rapport d'état de santé rempli par votre médecin à la Direction des véhicules à moteur du ministère de la Sécurité publique.

Le registraire des véhicules à moteur examinera votre rapport médical et, si vous répondez aux normes établies pour un conducteur de véhicules utilitaires, vous remettra une lettre d'attestation médicale que vous devrez avoir en votre possession en tout temps lorsque vous conduisez aux États-Unis et que vous devrez présenter au personnel d'application de la loi en guise d'attestation médicale.

Vous pouvez obtenir un formulaire de rapport médical en blanc en vous présentant à un centre de Services Nouveau-Brunswick, en communiquant avec TéléServices de SNB au 1-888-762-8600 ou en consultant le site web de SNB à l'adresse www.snb.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous au 506-453-2410 ou avec la FMCSA au 1-800-832-5660.